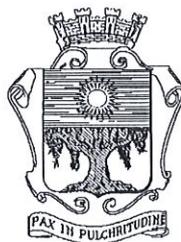


AR PREFECTURE

006-210600110-20210223-01-DE  
Reçu le 26/02/2021



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 23 FEVRIER 2021  
A 19 heures dans la salle André Compan  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sophie REID, Mme Carole LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

QUORUM : 14

PRESENTS : 27

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 17 février 2021

AR PREFECTURE

006-210600110-20210223-01-DE  
Reçu le 26/02/2021



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

## I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2020 – 45 : Il a été décidé la cession gratuite à la SAS ESPACE GARAGE COTE D'AZUR, sise 1113, chemin Saint Bernard 06220 VALLAURIS, pour destruction, d'un utilitaire de marque PEUGEOT, immatriculé 649 AZN 06, année 2003 et deux scooters de marque YAMAHA immatriculé 970 PBGV06, année 2004 et YAMAHA immatriculé 971 BGV06, année 2004.

2020 – 46 : Il a été décidé la passation et la signature avec le regroupement d'entreprises PANDAT EVENTS / DIRECTO PRODUCTIONS, ayant pour mandataire l'association Panda Events, sise 99-101 route de Canta Galet à NICE, d'un marché public portant sur l'organisation, la communication et la fourniture de soirées musicales, dans le cadre du festival « Les Nuits Guitares », qui se dérouleront fin juillet au sein du jardin de l'Olive à Beaulieu-sur-Mer. La durée du marché est d'un an renouvelable deux fois par reconduction tacite. Le montant annuel du marché est de 60.000 € TTC.

2020 – 47 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société FEUX D'ARTIFICES UNIC SA, sise ZI Route de Saint Marcellin ROMANS SUR ISERE (26103), d'un avenant n°1 au marché public n° 2018/MP/04 en date du 15 juin 2018 portant sur le tir d'un feu d'artifice de catégorie K4 lors de la Fête Nationale.

2020 – 48 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association Union des Plaisanciers Berlugans (UPB), sise Le Plein Ciel – 11 boulevard Marinoni à Beaulieu-sur-Mer, d'une convention d'occupation temporaire annuelle d'un poste d'amarrage au Port des Fourmis à Beaulieu-sur-Mer. La durée de la convention est de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le coût forfaitaire annuel est de 918 €. Le montant de la cotisation due à l'association UPB pour l'année 2021 est de 10 €.

2020-49 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, sise 22-26, Agence de Nice - avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur le contrôle de la solidité de la patinoire synthétique mise en place sur la place De Gaulle lors des fêtes de fin d'année. Le montant forfaitaire des prestations est de 328 € HT, soit 393,60 € TTC.

2020-50 : Considérant que la commune a conclu le 10 juin 2020 un marché public alloti de travaux à procédure adaptée portant sur la rénovation du snack/buvette dénommée « Le Petit chose », sis 14, avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer. Considérant que dans le cadre de ces travaux, en raison d'aléas et de contraintes techniques portant notamment sur la présence d'argile gonflante en sous-sol, il est nécessaire de procéder à des modifications, il a été décidé la passation et la signature d'un avenant pour les lots ci-dessous portant sur le marché public alloti de travaux à procédure adaptée portant sur la rénovation du snack/buvette dénommée « Le Petit chose » du 10 juin 2020, avec les entreprises suivantes :

AR PREFECTURE

006-210600110-20210223-01-DE  
Reçu le 26/02/2021



-Lot n°1 : SARL CARROS CONSTRUCTION sise Espace Carros – 1ère avenue Carros - 06510,

-Lot n°5 : STE AXELEC sise 60, avenue de Nice à Cagnes-sur-Mer – 06800,

-Lot n°8 : SAS LCI sis ZI 1ère 3211 M 1ère avenue à Carros – 06510.

Pour le lot n°1, le montant de la plus-value est de 2606,55 € HT, ce qui représente une augmentation de 1,52% du montant initial des prestations. Le montant total H.T des travaux passe de 171 160,80 € à 173 767,35 €.

Pour le lot n°5, le montant HT initial du marché de 32 282,84 € H.T est, suite à une erreur matérielle, rectifié à un montant de 32 408,74 € H.T. Le montant de la plus-value est de 867 € HT, ce qui représente une augmentation de 1,02 % du montant initial des prestations. Le montant total H.T des travaux passe de 32 408,74 € à 33 275,74 €.

Pour le lot n°8, le montant de la plus-value est de 4137,74 € HT, ce qui représente une augmentation de 6,50% du montant initial des prestations. Le montant total H.T des travaux passe de 63 656 € à 67 793,74 €.

2020-51 : Considérant que l'achat de décors hors du bordereau de prix n'est pas précisé à l'article 6 de l'acte d'engagement, mais seulement énoncé à l'article 1er du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et au POSTE II du cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Considérant que la Trésorerie de Villefranche-sur-Mer a émis le souhait que cette disposition soit inscrite dans l'acte d'engagement dudit marché, il a été décidé la passation et la signature avec la SAS BLACHERE ILLUMINATION, sise Zone Industrielle à APT, d'un avenant n°1 à l'accord-cadre n°2020/AC/02 notifié le 17 août 2020 relatif à la location, l'achat, la pose, la dépose et l'entretien des motifs d'illuminations de fin d'année portant sur la modification des dispositions de l'article 6 de l'acte d'engagement dudit accord-cadre.

2020-52 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société JDC, sise 4, rue Christian Franceries à Bruges (33520) et la SAS Préfiloc Capital, sise 9, rue Pierre et Marie Curie à Bruges (33520), d'un contrat de location portant sur la mise à dispositions de deux terminaux de paiement par carte bancaire de marque Verifone V2406 pour la régie de recettes de la crèche municipale et celle des droits de voirie. Le coût forfaitaire mensuel par terminal de paiement est de 30 € H.T. La durée du marché est de 48 mois.

2020-53 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société ALFORT ELEVATEUR, sise 16, bis Chemin Latéral à Alfortville (94140) d'un contrat de maintenance portant sur l'élévateur PMR situé à l'école élémentaire. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 600 € H.T. La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2020-54 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association « COMME SUR UN PLATEAU », ayant son siège social au 13 avenue Riant Séjour – 06230 Villefranche-sur-Mer, d'une convention portant sur l'organisation, courant de l'année 2021, de cinq représentations théâtrales et musicales. En contrepartie de l'organisation des représentations visées à l'article 1er, il sera procédé par la commune à un abandon partiel des recettes au profit de la Compagnie de théâtre qui conservera 70 % de la recette. 20 % des recettes resteront à la commune, sauf lorsque la prestation a lieu au sein du cinéma de Beaulieu, ces dernières seront versées à l'exploitant du Cinéma. Les 10 % des recettes restantes seront allouées à l'Association « COMME SUR UN PLATEAU ».

AR PREFECTURE

006-210600110-20210223-01-DE  
Reçu le 26/02/2021



2021-01 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SYN BIRD SAS, ayant son siège social au 7, rue Sainte Barbe à Chambéry (73000), d'un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance d'un logiciel de prise de rendez-vous destiné aux usagers. Le coût forfaitaire mensuel est de 123,33 € H.T, soit 148 € TTC. Les coûts de formations et les frais annexes sont stipulés dans le contrat. La durée du contrat est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2021-02 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société EDF SA, ayant son siège social au 22-30 avenue de Wagram 75582 PARIS cedex 8, du marché subséquent n°2 à l'accord-cadre multi-attributaire n°2019/AC/04 du 03 janvier 2020 portant sur la fourniture et l'acheminement du gaz dans certains bâtiments communaux. La durée du marché subséquent est de 11 mois et prendra achèvement à la fin de l'accord-cadre multi-attributaire n°2019/AC/04 du 03 janvier 2020, le 31.12.2021.

2021-03 : Il a été décidé la passation et la signature, avec les clients ci-dessous, des contrats de location des Salons de la Rotonde de Beaulieu suivants :

- Période le samedi 20 août 2022 – Madame Julie FLAMBARD-TINARD et Monsieur Peeter GARRY domiciliés au 2121, avenue de Fréjus à Mandelieu La Napoule – montant de la location de 5950 € TTC, dont 450 € TTC pour un agent de sécurité,
- Période les 14 et 15 mai 2021 – Madame Caroline et Monsieur Michael BENAYOUN domiciliés au 47, rue du Bois de Boulogne 92200 Neuilly-sur-Seine – montant de la location de 11 000 € TTC.

2021-04 : Il a été décidé passation et la signature avec la société MC RIVIERA PAYSAGE, sise Le Panorama - 57 rue Grimaldi - 98000 Monaco, d'un contrat portant sur l'entretien de certains espaces verts situés bd Maréchal Joffre, avenue des Hellènes et rue Gustave Eiffel à Beaulieu-sur-Mer. Le coût forfaitaire mensuel des prestations est de 1500 € H.T. La durée du contrat est d'un an renouvelable une fois.

2021-05 : Considérant que la commune est copropriétaire au sein de la résidence « Le Bristol », sise 4, rue Lieutenant Colonelli à Beaulieu-sur-Mer, dont fait partie la Rotonde de Beaulieu, il a été décidé d'ester en justice afin d'obtenir auprès du Tribunal Judiciaire de Nice l'annulation de la résolution n°3 du procès-verbal de l'assemblée générale de la copropriété « Le Bristol » du 22 décembre 2020 et de missionner le cabinet d'avocats LBVS, sis 1 rue Valperga à Nice, afin d'engager toute action contentieuse et de déposer, pour le compte et au nom de la commune, toutes les écritures liées à cette procédure.

2021-06 : Considérant que par requête enregistrée le 08 décembre 2020 auprès du greffe du Tribunal Administratif de Nice sous la référence n°2005109-2, Monsieur Daniel COTTA sollicite l'annulation de la décision implicite du 11 octobre 2020 rejetant son recours gracieux du 21 juillet 2020 établi en vue d'obtenir l'annulation des prescriptions de l'arrêté de non opposition à déclaration préalable n° DP 006 01 120 S0005 du 7 juillet 2020, il a été décidé d'ester en justice et de confier la défense des intérêts de la commune à Maître Jérôme LACROUTS, avocat inscrit au Barreau de Nice, du cabinet d'avocats SCP BERLINER DUTERTRE LACROUTS sis 21, boulevard Dubouchage à Nice.

AR PREFECTURE

006-210600110-20210223-01-DE  
Reçu le 26/02/2021



2021-07 : Il a été décidé la passation et la signature avec le groupement d'entreprises Panda Events / Directo Productions, représenté par son mandataire l'association Panda Events, ayant son siège social au 99/101 route de Canta Galet à Nice, d'un avenant n°1 portant sur le versement de l'avance d'un montant de 18000 € pour l'année 2021, soit 30 % du montant du marché public n°2020/MP/03 du 1er décembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX



AR PREFECTURE

006-210600110-20210223-01-DE  
Reçu le 26/02/2021

